



COMMUNIQUÉ

Paris, le 01/08/2016

INTERDICTIONS DE CIRCULATION À PARIS : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉPOSE LES 50 PREMIERS RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la mairie de Paris a interdit à la circulation dans la capitale toutes les voitures essence et diesel immatriculées avant 1997. Il s'agit de la première étape de la mise en œuvre d'un plan dit « antipollution » beaucoup plus vaste, qui entrera à terme la circulation de plus de 5 millions de véhicules en Ile-de-France, soit près de 85% du parc automobile francilien.

Depuis l'annonce de la mesure en janvier 2015, l'association « 40 millions d'automobilistes » s'oppose à ces restrictions avec l'opération www.remboursemabagnole.com. Aujourd'hui, lundi 1^{er} août 2016, Maître Jean-Baptiste IOSCA, avocat au barreau de Paris, en collaboration avec « 40 millions d'automobilistes », dépose devant le tribunal administratif les 50 premiers dossiers de demandes d'indemnisation du préjudice financier subi par les propriétaires des véhicules visés par les interdictions de circulation, collectés dans le cadre de l'action juridique menée par l'association.

Les plaignants sont tous propriétaires de véhicules mis en circulation pour la première fois avant 1997 et habitants d'Ile-de-France. Pour la plupart, ils utilisent quotidiennement ce véhicule, pour aller travailler ou pour se déplacer aisément à Paris, faute de bénéficier de transports alternatifs adaptés proches de leur lieu de résidence.

« Pour tous ces automobilistes, la mise en œuvre des restrictions de circulation est un coup de frein à leur mobilité et représente un préjudice financier non-négligeable : ils ne peuvent plus utiliser leurs véhicules et leur revente est conditionnée à une décote importante du seul fait des interdictions qui les frappent depuis le 1^{er} juillet dernier » explique Daniel QUERO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Dans le cadre de l'action juridique qu'elle mène pour tenter d'obtenir une indemnisation financière du préjudice subi par ces automobilistes, l'association a en effet fait chiffrer la valeur totale des pertes financières pour les 50 premiers dossiers qui ont été déposés aujourd'hui : « L'expert automobile a estimé à plus de 35 000 euros¹ la décote subie par les 50 véhicules mentionnés dans les dossiers, uniquement du fait de la mise en œuvre de la mesure d'interdiction. Au 1^{er} juillet 2016, ces voitures ont ainsi perdu 46% de leur valeur. En moyenne, les propriétaires de ces voitures sont donc en droit de demander le versement d'indemnités financières à hauteur de 700 euros, ce qui est non-négligeable pour des ménages modestes » révèle Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

¹ Estimation réalisée par Pierre STEWARD, expert automobile pour BCA Expertise / Experveo.

Me Jean-Baptiste IOSCA, avocat spécialisé du permis de conduire, défendra donc ces dossiers devant le tribunal administratif de Paris : « Chaque dossier fera l'objet d'une demande individuelle adressée au Tribunal. Nous disposons déjà de plus de 500 dossiers de requérants, tous concernés directement par les interdictions et le préjudice qui en découle, mais nous avons choisi de ne les présenter que par vague de 50, afin de ne pas engorger les tribunaux. Nous espérons obtenir un jugement qui fera jurisprudence dès ce premier dépôt » commente Me IOSCA.

Les automobilistes concernés par les mesures de restrictions mises en œuvre à Paris depuis le 1^{er} juillet 2016 peuvent toujours participer à l'action « Rembourse ma bagnole » menée par « 40 millions d'automobilistes » en s'inscrivant sur la page Internet dédiée <http://www.40ma.org/action-juridique-paris/> et en adressant leur dossier de demande d'indemnisation au cabinet de Me IOSCA. « Plus les dossiers défendus devant le Tribunal seront nombreux, plus nous aurons de chances de faire reculer la mesure » rappelle Daniel QUERO.



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europeen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs Publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus de 320.000 adhérents, elle a aussi le soutien de tous les Automobile Clubs français, membres de l'Union Nationale des Automobile Clubs. www.40millionsdautomobilistes.com